

### Note de cadrage indicatif

Les cadrages des épreuves sont élaborés par une cellule pédagogique nationale associant des représentants des centres de gestion, du CNFPT, de la profession. Ils sont établis sur la base des cadrages précédemment élaborés par le CNFPT et ont vocation à guider la préparation des concours ou examens, l'élaboration des sujets nationaux et la correction des épreuves.

*Cette note entend présenter précisément l'épreuve aux candidats, aux formateurs, aux concepteurs de sujets, aux membres du jury et aux correcteurs. Chacun, selon sa qualité, pourra y trouver tant des recommandations générales que des recommandations qui lui sont plus spécifiquement destinées.*

## **L'ÉPREUVE ÉCRITE FACULTATIVE DE LANGUE** **(concours interne)**

Intitulé réglementaire :

**une épreuve écrite facultative de langue vivante étrangère consistant en la traduction, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, choisie par le candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, arabe moderne, espagnol, grec moderne, italien, néerlandais, portugais et russe.**

➤Durée : 2 heures

➤Coefficient : 1

Les candidats choisissent en s'inscrivant au concours interne de subir ou non cette épreuve, leur choix étant définitif à la clôture des inscriptions. Seuls les points excédant la note de 10 sont réglementairement pris en compte et, affectés d'un coefficient 1, s'ajoutent au total des points obtenus pour l'admission.

### **I- UNE EPREUVE ECRITE DE TRADUCTION EN FRANCAIS**

Cette épreuve est une épreuve de **traduction en français** d'un texte écrit dans l'une des langues vivantes étrangères limitativement énumérées par le décret fixant la nature des épreuves, c'est-à-dire une épreuve de **version** et non de thème.

**La traduction est effectuée sans dictionnaire.**

*La convocation des candidats peut utilement leur rappeler que le dictionnaire n'est pas autorisé pour cette épreuve.*

### **II- UN TEXTE**

Compte tenu de la durée de l'épreuve, le texte compte, selon la langue et la typographie, environ une page à une page et demie.

Le niveau d'exigence est relativement élevé : on peut estimer, en l'absence de tout programme réglementaire, que le niveau de langue requis est celui attendu à l'issue des études secondaires pour la langue vivante 1 (LV1) au **baccalauréat** (niveau B2 du CERCL – cadre européen commun de référence pour les langues).

Les textes doivent présenter un intérêt pour un futur ingénieur : il peut s'agir de textes abordant des problèmes scientifiques et techniques ou portant sur des phénomènes de société, sur l'actualité politique, économique, culturelle, sociale... On évite ainsi des textes excessivement littéraires qui seraient en décalage avec la pratique contemporaine de la langue.

### **III- UN BAREME DE CORRECTION PRECIS**

Les jurys adoptent des barèmes de notation précis prenant en compte, pour toutes les langues, la qualité de la traduction.

Le candidat est évalué à la fois sur sa capacité à comprendre le texte et à le restituer dans un français correct : la traduction d'un texte d'une langue dans une autre requiert une bonne connaissance non seulement du lexique dans les deux langues, mais aussi des tournures idiomatiques propres à chaque langue. Une bonne maîtrise de la grammaire des deux langues est également nécessaire pour bien traduire un texte. Enfin, une juste perception, au-delà des mots, de l'esprit même du texte, est indispensable à une traduction pertinente.